

**2^{ème} CHAMPIONNAT D'ALSACE SUR PISTE
DES ECOLES DE CYCLISME
REGLEMENT 2010
VELODROME DU LADHOF A COLMAR**

Article n° 1 : Dans le but de promouvoir le cyclisme sur piste, le comité d'alsace par l'intermédiaire de sa commission des Ecoles de cyclisme organise le 9 juin un CHAMPIONNAT D'ALSACE SUR PISTE DES ECOLES DE CYCLISME.

Article n° 2 : Ce championnat d'Alsace intéresse les jeunes des Ecoles de Cyclisme du Bas Rhin et du Haut Rhin. Il se déroulera sur une seule manche dans l'après-midi du mercredi des championnats d'Alsace sur piste minimes, cadets, juniors, espoirs et seniors.

Article n° 3 : Le championnat s'adresse aux licencié(e)s des catégories Poussins, Pupilles, Benjamins;

Article n° 4 : Les épreuves proposées sont les suivantes :

Poussins :

- a) *épreuve chronométrée individuelle*: 200 m lancé.
- b) *course aux points* , 6 tours avec classement tous les 3 tours.

Pupilles, Benjamins :

- a) *épreuve chronométrée individuelle*: 200 m lancé.
- b) *course aux points* : Pupilles, 9 tours avec classement tous les 3 tours, Benjamins, 12 tours avec classement tous les 3 tours,
- c) *élimination* : Pour toutes les catégories, nombre de tours selon le nombre de coureurs et le règlement FFC piste.

Nota : selon les contraintes météorologiques ou autres, l'organisateur pourra réduire le nombre de tours dans la course aux points ou éliminer 2 coureurs à chaque tour de l'élimination.

Article n° 5 : Les classements seront effectués par les commissaires FFC et contrôlés par la Commission Ecoles du Cyclisme du Comité d'Alsace. Ils seront diffusés à la presse et mis en ligne sur le site Internet du comité d'alsace.

Le titre de champion d'alsace des Ecoles de Cyclisme sera attribué à la meilleures des équipes. Il n'y aura pas de titre attribué pour les classements individuels.

a) Classements individuels : pour chaque catégorie, ils seront effectués selon le système suivant : addition des places de chaque épreuve, (ex : épreuve A, 1^{er} = 1 pt ; épreuve B, 2^{ème} = 2 pts ; épreuve C, 4^{ème} = 4 pts ; total = 7 pts)

Le coureur totalisant le minimum de point sera déclaré vainqueur.

En cas d'égalité de points, l'épreuve chronométrée sera toujours déterminante.

En cas d'abandon dans une des 2 ou 3 épreuves selon la catégorie, le coureur se verra attribuer systématiquement la dernière place de celle-ci.

b) Classements par équipes : il sera effectué sur la base d'un coureur par catégorie, soit 3 coureurs et des 2 meilleurs deuxièmes soit 5 coureurs au total.

C'est le classement général individuel qui sera pris en compte pour établir le classement par équipe, c'est-à-dire que l'on additionnera les places correspondantes pour chaque équipe.

Un club non représenté dans une catégorie se verra attribuer le nombre de points du dernier classé + 1 pt mais sera toujours classé après les équipes dites complètes (présentant les 5 coureurs).

En cas d'égalité de points, le nombre de meilleures places obtenues sera toujours déterminant.

Article n°6 : -Récompenses

La remise des prix et récompenses aura lieu à l'issue du championnat.

- Médailles aux trois meilleures équipes,
- Il n'y aura pas de lots de compensation pour chaque participant.

Notes :

La date de report en cas de mauvais temps est fixée 16 juin.

b) Les classements seront placés sous le contrôle de la Commission Ecoles du Cyclisme, (CEC), du Comité d'Alsace.

c) Tout litige pouvant intervenir ponctuellement dans le cadre du championnat sera traité essentiellement par la CEC à partir d'une demande écrite à son président.

d) l'épreuve fera l'objet d'un détail d'organisation qui paraîtra sur le site du comité d'alsace au minimum 15 jours avant la date de l'épreuve sous la responsabilité de la CEC.

e) Le règlement FFC piste s'applique à toutes les épreuves. Casques et gants obligatoires. Les épreuves se dérouleront sur **vélos de route** pour toutes les catégories.

f) Les roues lenticulaires et à bâtons sont interdites.

g) Les échauffements sont obligatoires et organisés pendant 15 minutes avant chaque manche, (relais piste, toutes catégories confondues).
Responsables : éducateurs Ecoles de Cyclisme.

h) Lors des épreuves, chaque équipe ou groupe devra respecter les directives de l'organisateur et des commissaires FFC sous peine de pénalités.

i) Le présent règlement, approuvé par la CEC et entériné par la commission technique FFC du comité d'alsace pourra être fourni à chaque club participant sur simple demande.

j) Pour la transmission des engagements, voir Détail d'Organisation sur le site FFC.